

Référence :@3. Réponse CD 87/Demande @1

Réponse de Mme Mader, sous directrice ingénierie routière au conseil départemental à Mme Radwanski.

Comme convenu, je vous prie de bien vouloir trouver ci joint le document évoqué par Mme Radwanski dans sa demande qui concerne l'étude de faisabilité pour la création de créneaux de dépassement sur l'itinéraire entre Limoges et Saint-Yrieix-la-Perche :

<https://lufi.haute-vienne.fr/r/wvbs0FMY6N#geeWU4zbbahIdx0IyhYuWD71/RQByBVgOMZ/dIxoLKg=>

J'ai cependant quelques réserves à formuler :

- l'étude est assez ancienne et date d'avant les années 2000 ;
- depuis le trafic a significativement augmenté notamment entre Limoges et Saint-Maurice-les-Brousses (se référer aux niveaux exposés dans le dossier de DUP) ;
- le nombre d'accidents, déjà très important sur l'itinéraire et avec une forte proportion d'accidents survenus au cours de manœuvres de dépassement, s'est particulièrement accru dans la zone du projet , faisant passer le secteur de l'aménagement en zone d'accumulation d'accidents (également détaillé au sein du dossier de DUP dans le paragraphe sur l'accidentologie) alors que dans le même temps, le nombre d'accidents a plutôt diminué sur le reste de l'itinéraire grâce aux différents aménagements réalisés.

Cette étude, avec la prise en compte de données actualisées, a donc permis de valider la zone du projet.

Aline MADER Sous-directrice Ingénierie routière

Conseil départemental de la Haute-Vienne

11, rue François Chénieux
CS 83112
87031 Limoges Cedex 1